

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député a une question supplémentaire à poser. Nous ne devrions pas nous lancer dans un débat.

M. Comeau: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le prix du mazout et de l'essence sera considérablement plus élevé sur la côte est, le ministre songera-t-il maintenant à l'approvisionnement de mazout et d'essence canadiens?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mon ministère et l'Office national de l'énergie examinent les majorations annoncées aujourd'hui et qui résultent des prix plus élevés du pétrole dans le monde ainsi que des frais plus élevés des pétroliers.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre compte-t-il les rabaisser?

L'hon. M. Greene: L'Office examinera très soigneusement toute conclusion sur la viabilité d'un pipe-line. Dans l'intervalle, l'Office national de l'énergie est disposé à examiner rapidement toute demande d'un entrepreneur désireux de construire un pipe-line jusqu'au marché de Montréal.

M. Baldwin: A quand votre prochain discours, Joe?

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LES RISQUES DE POLLUTION PAR DES PÉTROLIERS ET LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il eu l'occasion d'examiner avec son homologue des États-Unis la tenue possible par la Commission mixte internationale d'audiences semblables à celles qui sont prévues pour la vallée de la rivière Skagit afin de rendre vraiment publiques toutes les informations touchant l'importante affaire du trafic des pétroliers et la pollution qui risque d'en résulter dans le détroit Juan de Fuca?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner cette question avec le secrétaire d'État américain, et les hauts fonctionnaires de mon ministère non plus. Je vais songer à la suggestion du député.

M. Anderson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Plusieurs députés voudraient poser des questions supplémentaires. La présidence va donner la parole au député, mais je signalerais aux autres que nous devrions essayer de passer le plus vite possible à d'autres sujets.

M. Anderson: Merci, monsieur l'Orateur. Comme les gouvernements des États-Unis et du Canada se rendent compte que l'on devrait tenir des audiences publiques sur

l'importance, au point de vue de l'environnement, de la surélévation du barrage Ross, le leader du gouvernement pourrait-il revenir sur sa décision et accepter la motion du député de Peace River tendant à ajourner l'étude du second rapport du comité spécial de la Chambre sur la pollution du milieu ambiant, et mettre cette question sur le tapis, de sorte que les députés puissent tenir des audiences analogues sur la question de l'environnement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baldwin: Les instances du députés ont été enregistrées et il en a été pris acte.

M. l'Orateur: La question du député se présente sous la forme d'une instance. Il a lieu de penser que le ministre l'examinera avec bienveillance.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'INONDATION DE LA VALLÉE DU SKAGIT—LES DÉMARCHES DU CANADA AUPRÈS DE LA FEDERAL POWER COMMISSION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Forêts, qui deviendra peut-être ministre de l'environnement. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de présenter des instances à la Federal Power Commission à Washington au sujet de la vallée du Skagit et de la requête présentée à cette Commission, étant donné les répercussions qu'aura le projet au Canada?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il ne conviendrait pas que le gouvernement canadien compare devant un tribunal étranger de cet ordre.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il l'intention d'envoyer encore une fois le député d'Esquimalt-Saanich à Washington faire le travail que le gouvernement du Canada devrait faire?

M. McGrath: Et essayer une rebuffade pour toute récompense. Le député n'est pas très bien vu là-bas.

LE MANDAT RELATIF AU SKAGIT CONFIE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE—LA PORTÉE DES RECOMMANDATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui découle de l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis sur le mandat à confier à la Commission mixte internationale. Vu l'article c) de l'accord qui recommande que la Commission ait le droit de faire des recommandations sur des questions qui ne soient pas contraires à l'ordonnance qu'elle a rendue en 1942 et à l'accord conclu entre Seattle et la Colombie-Britannique en 1967, le ministre nous dirait-il si cela signifie que la Commission n'aura pas le droit de